

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°25 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 19 au 25 septembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 25 septembre 2016, au moins 315 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLESETABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0 .INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE...4</i>	
<i>I.2 .CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES.....</i>	<i>13</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>14</i>
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>15</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>18</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC : *Agent de Police Chef*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CNIDH : *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FAB: *Forces Armées du Burundi*

FNL : *Front National de Libération*

ODH : *Observateur des Droits de l'Homme*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

OPC : *Officier de Police Chef*

PAFE : *Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

PJ : *Police Judiciaire*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

SNR: *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière de Moso*

UA : *Union Africaine*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes ont été tuées, au moins 2 personnes ont été torturées, au moins 66 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Au cours de cette semaine concernée par ce Bulletin n° 25, un regain de violence d'Etat s'est rabattu encore une fois sur des éléments des Forces de Défense et de la sécurité. Le phénomène de cadavres continue dans le pays où 2 corps ont été retrouvés dans la rivière Rusizi.

Le phénomène des attaques armées démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Le bulletin revient sur la situation de la sécurité alimentaire qui se dégrade suite au contexte sociopolitique et sécuritaire lié au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne assassinée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 9 septembre 2016 vers 19 heures, le nommé François Kabagoye, 65 ans, colline Gisitwe, zone Ntega a été assassiné. Deux présumés auteurs ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Il s'agit de Jacques Manirakiza et Déo Bugaru.

Un jeune adolescent assassiné en commune Buhiga, province Karuzi

Un enfant portant le nom de Nduwimana, âgé de 13 ans, est mort poignardé sur la colline Gasenyi, commune Buhiga, province Karuzi. Selon des sources administratives et policières, l'enfant a été tué par son oncle du nom de Relégué Nimpagaritse qui voulait s'accaparer des terres familiales dont le jeune enfant devrait hériter.

D'après cette même source, l'enfant a été tué dans une petite brousse à proximité de son domicile... Interpellé, le présumé auteur a reconnu les faits, selon la police et l'administrateur communal. Il a été incarcéré au cachot de police en commune Buhiga. Une autre source indépendante fustige le fait que la police et l'administration publique burundaise se précipitent chaque fois de coller le caractère foncier aux différents crimes odieux qui se commettent ces derniers jours au Burundi. Elle demande plutôt une enquête plus fouillée pour identifier les véritables auteurs et le mobile du crime.

Une personne retrouvée morte en commune Gisozi, province Mwaro

En date du 22 septembre 2016 dans la matinée, le corps sans vie de Jean Claude Nshimirimana, âgé de 28 ans, a été retrouvé dans sa maison sise sur la colline Kiyange, zone Nyakararo en commune de Gisozi, province Mwaro.

Les sources administratives et policières ont indiqué sans que même des enquêtes soient faites, que la victime s'est suicidée à l'aide d'une corde. Le jeune commerçant originaire de la colline Ruhinga, commune de Mukike, selon cette source policière, s'est suicidé parce qu'il avait des dettes envers d'autres commerçants. Selon des sources sur place, la police et l'administration, au lieu de faire des enquêtes approfondies, se sont contenté de déclarer un cas de suicide. Des membres de sa famille disent que la victime ne montrait aucun signe qui pouvait l'amener à se suicider. Ils pensent plutôt que le leur a été tué.

Des cas d'assassinats et d'arrestations arbitraires sont devenus inquiétants dans cette commune qui est soupçonnée par la police et l'administration d'abriter des combattants rebelles contre le pouvoir du CNDD-FDD.

1.2. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une jeune fille enlevée, torturée et violée en province Cankuzo

Diane Ndayikengurukiye âgé de 18 ans, serveuse à l'hôtel GET UP au centre de Cankuzo a été violée dans la nuit de samedi le 17 septembre 2016. Jean Luc Manirambona, secrétaire permanent à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD de Cankuzo est présumé auteur de cette torture et de ce viol. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par son bourreau de vol de téléphone. Ainsi des policiers accompagnés de Jean Luc Manirambona l'ont après enlevée du lieu de son travail et l'ont embarqué à bord du véhicule de l'hôpital de Cankuzo. Il y a eu une résistance de la part du gérant de l'hôtel pour refuser d'appréhender une personne pendant la nuit en fermant le portail de la clôture mais les policiers auraient menacé ce gérant et il a fini par ouvrir la porte.

Arrivé au Commissariat, ce Jean Luc a donné l'ordre aux policiers de rentrer au camp en leur expliquant qu'il ramenait la jeune fille à l'hôtel où elle travaillait mais lors qu'ils sont arrivés dans la brousse devant une maison en cours de construction, il a intimé l'ordre au chauffeur de l'hôpital de Cankuzo Léon Rufurwe de rentrer avec le véhicule en descendant la fille du véhicule. La fille a crié au secours mais il n'y avait personne pour la sauver et il la fait entrer dans cette maison en cours de construction et l'a violé. C'est après quelques minutes que ce Jean Luc a entendu des voix des personnes qui passaient à côté qu'il a abandonné cette fille.

Le lendemain, la victime s'était rendu à l'hôpital de Cankuzo pour bénéficier des soins afin qu'on la protège des infections sexuellement transmissibles, VIH/Sida et la grossesse non désirée mais le médecin directeur de l'hôpital après avoir entendu que c'est Jean Luc a refusé de la consulter arguant qu'il ne peut la consulter sans la présence de l'auteur. C'est lundi le 19 septembre 2016 qu'elle a bénéficié de ces soins y relatifs après l'intervention de la Coordinatrice du CDFC et la patronne de la victime qui ont dit que c'est illogique de refuser

de soigner la victime alors que c'est le véhicule de l'hôpital qui avait facilité le déplacement de son violeur .

Le lundi 19 septembre 2016, le sous commissaire PSI Donatien, le sous commissaire PAF Jothan Nikora et un magistrat au TGI Thierry Habarugira se sont réunis avec la victime pour régler l'affaire à l'amiable en imposant à la victime d'accepter une somme de cent cinquante mille francs (150 000Fr) et d'abandonner la poursuite judiciaire. Ce magistrat a ajouté que les choses se sont passées pendant la nuit que la fille n'aurait par ailleurs pas des preuves, et comme conseil qu'il faut se contenter de cette somme, pour ne pas tout perdre. Le présumé auteur de la torture et du viol est libre et n'est pas inquiété.

I.3. CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES

Arrestation d'un Officier de police en Mairie de Bujumbura

L'OPC1 Alexis Hakizimana, Officier ex-FAB de la 26^{ème} promotion de l'ISCAM a été arrêté le 22 septembre 2016 par la police à son service à la Direction Générale de la police situé au quartier IX de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura. Sa femme a indiqué qu'une fouille perquisition avait été organisée mardi le 20 septembre 2016 à son domicile situé au quartier Kinanira III en commune Muha. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité et affirme qu'on lui a refusé toute visite. Des sources sur place ont indiqué que la victime est détenue au cachot du SNR et est poursuivie pour avoir collaboré avec des rebelles.

Une jeune fille arrêtée par les porteurs du flambeau de la paix a Rutana

La nommée Violette Ndayishimiye est incarcérée depuis le 8 septembre 2016 au cachot du poste de police en commune et province Rutana. Cette jeune fille âgée de 17 ans est originaire de la commune Giharo, province de Rutana. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée par les porteurs du flambeau de la paix initiée par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Selon la police, elle est accusée « d'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat ». Elle a été arrêtée pour s'être adressée aux marcheurs en suspectant ces derniers d' « assassins qui tuent les gens à Bujumbura ». Violette Ndayishimiye travaillait comme employée de maison dans l'une des habitations de la SOSUMO. Elle a été interpellée non loin de son lieu de travail. Depuis son arrestation, elle n'a jamais comparu devant la justice.

Deux personnes arrêtées dans l'enquête d'un triple meurtre en commune Mugamba, province de Bururi

La police a procédé en date du 19 septembre 2016 à deux arrestations sur la colline de Munini en commune Mugamba, province Bururi. Huit autres personnes sont également convoquées ce lundi par la police. Des sources indiquent que toutes ces personnes sont des voisins d'une famille dernièrement décimée à la grenade sur cette même colline. Ces arrestations interviennent après celle du chef de la colline de Mubira André Hajayandi convoqué par l'administrateur de la commune de Mugamba dans le cadre de la même enquête et incarcéré depuis ce jour au cachot de police de la commune. La police affirme que des conflits fonciers sont à l'origine du triple meurtre. D'autres sources indépendantes ont indiqué que le chef de

famille qui était un ex-FAB collaborait avec des policiers dans la dénonciation et le harcèlement des jeunes contestataires du mandat du Président Pierre Nkurunziza et qu'il a été éliminé par des policiers dans le but d'effacer le témoin gênant et d'avoir le motif pour harceler les opposants du régime qui habitent cette localité.

Deux membres du FNL arrêtés et incarcérés au cachot de police en, province Kirundo

Le président communal du FNL aile d'Agathon Rwasa à Busoni, Rémegie Uwizeyimana et Gaspard Mutabazi également représentant du FNL en zone de Murore sont détenus au commissariat de police en province Kirundo depuis le 22 septembre 2016. Ils ont d'abord été incarcérés au cachot de police de la commune de Busoni où ils ont passé une semaine. Selon le responsable des jeunes du FNL pour la province Kirundo, les deux militants sont poursuivis pour avoir échangé des SMS à propos des contributions au CNDD-FDD. Dans ces messages M. Mutabazi demandait à son chef hiérarchique si leurs membres étaient tenus de donner de l'argent au CNDD-FDD M. Uwimana lui avait répondu que les Banamarimwe (partisans du FNL) n'étaient pas dans l'obligation de verser cette contribution et avait tenu à préciser que la contribution pouvait être versée à condition que ce soit une contribution destinée à la construction de l'Université de Kirundo en cours.. Ce dernier message aurait été découvert par un partisan du CNDD-FDD et est à la base des ennuis pour les deux hommes. Les victimes disent être réellement victimes de leur appartenance politique et regrettent ne pas être les seuls FNL, dans ce calvaire.

Une femme d'un militaire ex-FAB et deux autres militaires arrêtés en province Gitega

Le bloc VI, un immeuble d'appartements du quartier de Shatanya (centre-ville de Gitega) a été ceinturé par la police depuis 2 heures du matin du 23 septembre 2016. Des témoins indiquent que la police a bouclé les accès à l'immeuble et qu'elle est restée sur ses gardes. Une fouille perquisition a été faite dans un ménage d'un militaire de grade de Capitaine actuellement en mission en Centre Afrique. Ses tenues militaires de travail ont été trouvées chez lui et sa femme, juge à la Cour d'Appel de Gitega a été arrêtée. La situation a créé une certaine inquiétude dans le quartier. Des habitants apeurés restent cloîtrés chez eux. Jean Bosco Nduwamungu, instructeur au centre commando de Gitega a été arrêté sur la colline de Birohe province de Gitega.

En date du 21 septembre 2016, Adronis Niyongabo a été interpellé et arrêté sur la position militaire de Rweza, commune de Ryansoro, toujours en province de Gitega, où il était affecté.

Onze cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de poste de police de Rutana

En date du 23 septembre 2016, onze personnes étaient encore détenus au cachot de poste de police en province Rutana, alors que leurs dossiers ont été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet de Rutana entre les dates du 22 août et du 19 septembre 2016. En principe c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale détention illégale.

Un cas d'arrestation et de détention arbitraires au cachot de police de la commune Kirundo

Le nommé Anicet Niyonsenga, 30 ans, originaire de la colline Gatare Canzikiro, zone Nyagatovu, commune Vumbi, est au cachot de police de la commune Kirundo depuis le 19 septembre 2016. Il a été arrêté par des policiers qui l'accusaient de ne pas avoir les documents attestant sa libération de la prison de Ngozi.

Neuf cas d'arrestation et de détention arbitraires en province de Ngozi

- En date du 23 juillet 2016, le nommé Mathias Bukuru, né à Kiremba, commune Kiremba et province Ngozi, âgé de 30 ans, a été arrêté par les agents de la Police et incarcéré au cachot de la Police à Gakere. En date du 5 septembre 2016, il a été transféré au cachot de la P.J Ngozi où il reste détenu. Il est accusé de vol qualifié d'un vélo d'un certain Salvator de Cibitoke. Dans le registre d'écrou, il n'y a pas d'autorité responsable de son dossier et il n'a jamais comparu depuis sa détention.

En date du 30 août 2016, le nommé Nestor Cishahayo, âgé de 25 ans, né à Kidasha, commune Kiremba et province Ngozi, a été arrêté par des agents de la Police et conduit au cachot de la Police à Gakere. Le 5 septembre 2016, il a été transféré au cachot de la P.J Ngozi où il reste détenu. Son dossier se trouve dans les mains du Parquet de Ngozi sous le N° RMP 32.895/M.J. Il est accusé d'assassinat mais n'a jamais comparu devant le magistrat.

- En date du 6 septembre 2016, le nommé Emmanuel Bigirimana, résidant à Kanyami en commune et province Ngozi, a été arrêté par un agent de police accompagné d'un Imbonerakure du nom de Manwangari après avoir opéré une fouille-perquisition dans sa maison sans mandat. Dans le registre d'écrou, il n'est marqué aucune infraction à sa charge. Son dossier est dans les mains d'un O.P.J qui ne l'a jamais interrogé.
- En date du 6 septembre 2016, les nommés Jonas Niyatwese , âgé de 23 ans, né sur la colline Kibande, commune Kiremba et province Ngozi, mais résidant à Rusuguti , Dieudonné Tuyisenge, âgé de 17 ans, de la commune Gashikanwa, province Ngozi mais résidant à Kigarama , Mathias Nsengiyumva , âgé de 30 ans, né à Masama en commune Nyamurenza et province Ngozi mais résidant à Rusuguti, Jimmy Nimubona , âgé de 20 ans, né à Maruri, commune Gashikanwa et province Ngozi mais résidant à Rusuguti, ont été arrêtés et conduits au cachot de la P.J Ngozi par des agents de la police où ils restent détenus. Ils ont été torturés au SNR et dans un bureau d'un OPJ à Ngozi en les contraignant d'avouer avoir volé un poste de radio et un téléviseur appartenant à un certain Kijingi. Les traces restent visibles au niveau des bras et des ongles. Signalons que ce cas a été rapporté dans le rapport précédent.
- En date du 26 juillet 2016, le nommé Trésor Nderetsi, âgé de 19 ans, de la colline Muhuzo, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêté par les

Imbonerakure et conduit au poste de police en commune Marangara où il a été détenu jusqu'au 15 août 2016 puis transféré au cachot de la P.J Ngozi où il est détenu jusqu'en date du 23 septembre 2016. Il est accusé d'incendie. Son dossier se trouve au niveau du Parquet de Ngozi.

- En date du 6 septembre 2016, un agent de la Police APC Ildéphonse Hakizimana, Matricule APN 00182, a été arrêté par ses collègues et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Il est accusé d'avoir tiré en l'air avec son arme de travail alors qu'il était à son poste d'attache à l'ECOBANK dans la ville de Ngozi pendant la nuit. Jusqu'en date du 23 septembre 2016, il reste détenu au cachot de la P.J Ngozi et son dossier se trouve devant un O.P.J.

Un cas d'arrestation et de détention arbitraires au cachot de la commune Kabarore en province Kayanza

En date du 7 septembre 2016, Jean de Dieu Nduwayezu, âgé de 17ans, originaire de la colline Rukere, zone Jene, commune de Kabarore a été arrêté par le chef de colline et a été détenu au cachot de la commune Kabarore. Il était accusé de vol d'une somme de 6.500fbu appartenant à un certain Congera, commerçant de vin de banane. Il y a un dépassement des délais de détention préventive. Selon l'OPJ, ce dépassement est dû au manque de moyens de déplacement des détenus vers le Cachot de transit du Parquet de la République.

Neuf cas d'arrestations et de détentions arbitraires au cachot de la PJ en province Kirundo

Lors de la visite hebdomadaire de cette période du bulletin, neuf cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été enregistrés au cachot de police de la PJ en province de Kirundo.

- Le nommé J Berchmans Butoyi, 34 ans, originaire de la colline Kigoma, zone Gatare, commune Busoni a été arrêté en date du 21 septembre 2016 par les Imbonerakure, connus sous le nom de Nzisabira et un autre sous le prénom de Vianney. La victime est accusée d'avoir démolie sa maison.
- Ces mêmes Imbonerakure ont arrêté Mironigibiri, 54 ans, originaire de la colline Rusarasi, zone Gatare, commune Busoni cette même date du 21 septembre 2016 par les Imbonerakure, messieurs Nzisabira et Vianney. Il est accusé d'avoir vendu une porte d'une maison d'un voisin.
- Il y a aussi Macumi, 22 ans, originaire de colline Rusarasi, zone Gatare, commune Busoni arrêté aussi en date du 21 septembre 2016 par les mêmes jeunes Imbonerakure, Nzisabira et Vianney accusé d'avoir vendu une porte de la maison de sa maman.
- Le nommé Ismaïl Iradukunda, 16 ans, originaire de la colline Gatare, zone Gatare a été arrêté en date du 16 septembre 2016 par les Imbonerakure de cette colline connus sous les noms de Sendegeya et Mutabazi. Il est accusé d'avoir brûlé une maison de Sendegeya.

- J Claude Ndayizeye, 19 ans, originaire de colline Murore, zone Murore a été arrêté par les Imbonerakure en date 21 septembre 2016 accusé d'avoir battu son père et sa mère.
- En date du 16 septembre 2016, Tharcice Ntarataze ,43 ans, originaire de la colline Buhimba, zone Murore a été arrêté par les Imbonerakure, Nizigiyimana et Sibomana accusé d'avoir volé un régime de banane.
- Nyandwi Segahinja, 35 ans, colline Marembo, zone Gisenyi, a été arrêté par les Imbonerakure, accusé d'avoir battu son ex-épouse Agnès Kamurere.
- Justine Ntakirutimana, 24 ans, colline Busenyi, zone Gikuyo, a été arrêté par le conseiller collinaire, monsieur Moussa qui l'accuse d'avoir brûlé une colline, chose qu'elle nie.
- Emmanuel Sindayigaya, 25 ans, originaire de la colline Ruhehe, zone Kigina a été arrêté en date du 19 septembre 2016 par les Imbonerakure dont monsieur Segahinja. Il a été arrêté suite à des rumeurs qu'il aurait un projet de tuer monsieur Segahinja.

Un cas d'arrestation et de détention arbitraire au cachot de la commune Kabarore, Province Kayanza

Le nommé Etienne Mahoro, âgé de 30 ans, originaire de la colline Rukere, zone Jene de la commune Kabarore a été arrêté le 13 septembre 2016 par des jeunes Imbonerakure de la même colline qui étaient sous le commandement d'un certain Ndayizeye. Il a été détenu au cachot de la commune Kabarore le même jour et a été entendu par l'OPJ le 19 septembre 2016. Il était accusé d'avoir battu sa femme.

Un cas d'arrestation et de détention illégale au cachot du commissariat de police en province Muyinga

Le policier Deo Karakura, 39 ans, est toujours détenu au cachot du commissariat de police à Muyinga depuis le 22 août 2016. Il est accusé de désertion et de participation aux bandes armées. L'OPJ en charge de son dossier a signifié aux observateurs de Droits de l'homme que des éléments non complets dans son dossier sont à l'origine de la lenteur du traitement de son dossier.

Un cas de détention illégale province Muyinga

Le nommé Claude Niyonzima, 32 ans, originaire de la commune Giteranyi est détenu depuis le 19 septembre 2016 au cachot du commissariat de police en province Muyinga. Très malade, son état de santé lamentable ne lui permet pas de se tenir debout. Il dit être accusé de vol qualifié.

Un cas de d'arrestation et de détention arbitraire en province Mwaro

En date du 22 septembre 2016, vers 13 heures, Jean Claude Ndikuriyo âgé de 29 ans, originaire de la colline Benja, zone et commune Kayokwe, résidant actuellement au quartier II

en zone urbaine de Ngagara a été arrêté par le chef de poste de la commune Kayokwe. Après une journée de garde à vue, il a été remis au chef du SNR Mwaro.

Des sources de sa famille indiquent que la victime était allée à l'enterrement de son père et qu'il a été arrêté à la morgue de l'hôpital de Kibumbu. La victime et les membres de sa famille disent que l'interrogatoire portait sur ce qu'il était en train de faire au Rwanda. Contacter à ce propos, l'OPJ enquêteur dit que le dossier est au parquet. Quant au parquet, le 1^{er} substitut du procureur dit qu'il n'a pas encore vu le dossier. Par après, les ODHs de la province ont appris que le chef du SNR l'a conduit au cachot de police à Gihinga vers 13 heures. Pour le moment la victime est au cachot de Gihinga, l'infraction inscrit dans le registre est la rébellion.

Trois cas d'arrestation et de détention arbitraires au cachot de la PSI en province Gitega

En date du 22 septembre 2016, quatre détenus étaient incarcérés au cachot de la PSI en province Gitega.

Parmi ces retenus, figure un ressortissant rwandais du nom de Vianney Nsengiyumva qui vient d'y passer plus de 2 mois, accusé d'être irrégulier sur le sol burundais. Ce dernier présente des signes de déficience mentale. L'un des responsables de la police avec qui les ODHs se sont entretenus leur a fait savoir que le transfert de ce retenu dans son pays natal pose problème à cause du mauvais climat qui règne dans les relations diplomatiques entre les deux pays.

Un autre retenu du nom de Prosper Bizimana originaire de la colline Bujondi, commune Kayogoro, province Makamba a été appréhendé au moment où il venait d'acheter de l'huile pour l'entretien des fusils dont le vendeur s'appelle Fabien Mbarushimana. Ce dernier fait ce trafic en Tanzanie. Cette transaction venait de se faire à Gitega, à l'endroit appelé communément GEPGL. Cependant, le vendeur est toujours en liberté.

Un autre retenu du nom de Donatien Bizimana, originaire de Kinyinya, zone Mubuga, commune et province Gitega, arrêté le 21 septembre 2016, présente des signes de déficience mentale. Il n'a personne pour le ravitailler en nourriture.

Quatre cas d'arrestations et de détentions arbitraires en province de Cankuzo

En date du 22 septembre 2016, des cas d'irrégularités ont été observés aux cachots du commissariat de police et du parquet en province Cankuzo :

- Le nommé Jean-Marie Kizito, originaire de la colline et commune Cendajuru n'est inscrit dans aucun registre du cachot du commissariat de police de Cankuzo.
- Léonard Nibigira, mineur orphelin de 16 ans, originaire de la colline Kabuga de la commune de Cankuzo, est incarcéré dans ce cachot, accusé de tentative

de vol. Des témoins affirment que ce jeune enfant a été soupçonné parce qu'il était simplement proche d'un ménage dans lequel il travaillait comme domestique avant d'aller travailler ailleurs. Il vient de passer deux semaines au cachot sans que sa famille le sache car il a été arrêté lors de son retour depuis la province de Ruyigi où il venait de passer 5 mois. Il n'a jamais comparu.

- Deux femmes sont détenues au cachot du parquet depuis le 21 septembre 2016 pour la détenue Béatrice Bucumi et depuis le matin du 22 septembre 2016 pour Josette Niyonzima. Cette dernière a été arrêtée par une policière au marché lorsqu'elle allait chercher du sucre pour préparer la bouillie pour son enfant âgé d'un an et elle a dit en gémissant que son enfant n'a rien mangé depuis le matin. Cette femme a été libérée vers 17 heures après un plaidoyer des ODHs à l'endroit du juge qui avait ordonné l'arrestation de la femme.

Trois cas d'arrestations et de détentions arbitraires au cachot de police en commune Cendajuru, province Cankuzo

En date du 21 septembre 2016, des cas d'irrégularités ont été observés au cachot de police en commune Cendajuru, province Cankuzo.

Tous les 5 détenus qui étaient dans ce cachot n'étaient pas inscrits dans le registre et n'avaient pas de dossiers lors de la visite. Parmi eux, deux femmes du nom de Léocadie Ndaruheneye et Anne-Marie Ntunguka. Selon l'OPJ, quatre détenus ne sont pas enregistrés et n'ont pas de dossiers, car tous ont été arrêtés en train de boire des boissons prohibées connu sous le nom de Murahha et ont été amenés par l'administrateur comme ils ont manqué d'amende allant à trois cent mille francs Burundais (300 000fbu), exigée par cette autorité communale. Il y a aussi Félix Nsanzurwimo, chef de la sous colline de Najore, colline Twinkwavu qui est détenu au cachot depuis le 14 septembre 2016 parce que sa sous colline connaît une grande masse de population qui fuit vers la Tanzanie.

Une dizaine de personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 22 septembre 2016, la police a procédé le matin à des interpellations dans le quartier de Gitaramuka en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura.

Un témoin indique que les individus appréhendés ont été regroupés dans un lieu entre la 2^{ème} et 3^{ème} avenue de Musaga.

Après vérification des cahiers de ménage, la police a embarqué une dizaine de personnes et a relâché les autres.

1.4. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Les violations du droit à une justice équitable est l'une des conséquences graves de la politique de répression contre les présumés opposants politiques du parti CNDD-FDD au pouvoir. La justice et la police instrumentalisées par le pouvoir ne respectent plus aucune loi de la République qui met en avant, petit à petit, la logique de la loi de la jungle. Même face à

une même infraction, les opposants politiques sont frappés de plein fouet par la justice et la police alors que les alliés du pouvoir sont maintenus en situation d'impunité. Beaucoup d'illustrations ont été dénoncées dans différents bulletins de la ligue Iteka. Un autre cas le plus frappant est le suivant :

Neuf opposants politiques dont la majorité est membre du FNL proche d'Agathon Rwasa sont au cachot de la PJ en province Gitega, dans une affaire de confrontation entre eux et les jeunes Imbonerakure de la commune Mutaho en province de Gitega. Selon des témoins sur place, ces Imbonerakure étaient les premiers à attaquer leurs rivaux qu'ils accusent de ne pas vouloir adhérer à leur parti.

En effet, en date du 22 septembre 2016, neuf personnes, originaires de la commune Mutaho, province Gitega étaient détenues au cachot de la PJ en province Gitega. Elles étaient accusées d'avoir battu le chef de zone Rwisabi au cours d'une altercation entre partis politiques FNL et CNDD-FDD. Ces détenus issus tous du FNL crient à l'injustice, soutenant que l'acte dont ils sont accusés a été posé par un membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité. Ce dernier s'était trompé au moment où il voulait porter un coup de gourdin à une autre personne du camp des opposants du FNL. Il n'aurait donc pas pu l'atteindre et ce coup aurait atteint le chef de zone qui faisait partie du groupe de jeunes du CNDD-FDD qui s'attaquait à eux. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ont été les seuls arrêtés alors que la confrontation se déroulait entre les deux groupes. Pour ces détenus, le mobile de leurs arrestations est politique, ces membres du parti CNDD-FDD de leur localité les avaient expressément provoqués pour pouvoir arriver à ce but.

L'autre cas se passe cette même semaine en province Cankuzo où une jeune fille a été torturée, violée par un secrétaire de la permanence du parti CNDD-FDD après un enlèvement par le violeur accompagné des policiers. Au lieu de faire des enquêtes et de sanctionner ce violeur, le TGI et le parquet ont arrangé l'affaire à l'amiable avec des menaces envers la victime.

Pour des observateurs du contexte politique et sécuritaire burundais, l'impunité qui gangrène le secteur de justice envers les jeunes Imbonerakure et les proches du parti au pouvoir CNDD-FDD est un précédent dangereux pour la sécurité générale du pays. Le pays est en proie à des violences plus graves si des mesures contre des crimes impunies ne sont pas prises dans les brefs délais.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES

Un corps découvert dans la rivière Mubarazi, en province de Muramvya

Un cadavre corps a été retrouvé en date du 20 septembre 2016 dans la rivière Mubarazi entre les collines de Busimba et de Burambana commune et province Muramvya, Ce cadavre a été repéré à un kilomètre et demi de l'endroit où deux autres corps sans vie avaient été découverts au mois d'août dernier. Des témoins confirment qu'il s'agissait d'un cadavre d'un homme. La dépouille en décomposition présentait des blessures au niveau de la jambe droite

et au cou. L'homme avait probablement été étranglé à l'aide d'une corde. La dépouille a été enterrée par les autorités locales en présence de représentants policiers, d'un membre de la CNIDH ainsi que du procureur de la République de la province. L'administrateur de la commune de Muramvya, Dieudonné Nsabimana, indique que le corps a probablement été charrié par la pluie. Pour lui, l'endroit où le corps a été repéré n'est pas l'endroit où il a été tué. Les gens y passent tous les jours, donc cette personne n'a pas été assassinée sur place. L'Administrateur Dieudonné Nsabimana appelle les habitants du secteur à surveiller l'endroit pour éviter que des personnes mal intentionnées n'y déposent des cadavres. Il confirme que le corps a été enterré parce qu'il était en état de décomposition.

Une personne retrouvée morte dans la rivière Waga en commune Ryansoro, province Gitega

En date du 8 septembre 2016, vers 9 heures, le corps sans vie de Hagerimana, originaire de la colline Ntunda, en commune Ryansoro a été retrouvé dans la rivière Waga du côté de la frontière avec la commune Bisoro en province Mwaro. Les présumés auteurs ont été appréhendés et se trouvent au cachot de Gihinga

Un certain Eric Ndikuriyo accepte les faits et dit qu'il a eu une somme de 100.000 fbu de la part d'un certain Yves pour tuer Hagerimana. Les deux sont incarcérés ensemble mais Yves nie les faits. Les autres détenus avaient des conflits fonciers avec le défunt. L'affaire se trouve au parquet. La victime venait du marché de Mwaro et le présumé auteur qui accepte les faits dit qu'ils lui ont tendu une embuscade sur le pont Waga. Après le crime, son corps sans vie a été jeté dans la rivière.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Explosion de 27 grenades sur la commune Mugongo-manga, province Bujumbura Rural

En date du 22 septembre 2016, vers 16 heures 30 minutes, au poste de police de la Brigade Rwibaga, commune Mugongo-manga, province Bujumbura Rural, il y a eu une peur panique causée par l'explosion de 27 grenades lancées par la police de poste Rwibaga. La population environnante du marché Rwibaga s'est enfuie suite à ces coups de grenades et se demandait pourquoi ces explosions le jour du marché

Un jeune du MSD agressé par des Imbonerakure en commune Buganda, province Cibitoke

Trois jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, Mboni, Sira et Désiré, ont battu un jeune appartenant au parti d'opposition MSD Ils lui avaient auparavant volé une somme de 60.000fbu.

Les faits se sont déroulés sur la colline Kaburantwa de la commune de Buganda (province de Cibitoke) en date du 19 septembre 2016.

Le jeune qui a été molesté et est actuellement hospitalisé. La police a arrêté l'un des agresseurs mais les deux autres ont pris fuite.

Un jeune du FNL aile d'AgathonRwasa séquestré par des Imbonerakure en commune Rugombo province Cibitoke

Abdoul Ndayishimiye membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été séquestré la nuit du 20 septembre 2016 sur la colline de Rubuye à Rugombo, dans la province de Cibitoke par des Imbonerakure. Ce jeune du FNL affirme qu'il est menacé pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Des attaques à la grenade en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

En date du 19 septembre 2016, deux policiers ont été blessés en zone urbaine de Bwiza au cours, d'une attaque à la grenade par des hommes non identifiés. La première grenade a été lancée à la 3^{ème} avenue au n° 78 aux environs de 20 heures 45 minutes. Une voiture de police qui passait a été atteinte et endommagée L'auteur de l'attaque a profité de l'obscurité pour s'attaquer à ces policiers et a réussi à prendre fuite.

La 2^{ème} grenade a éclaté 15 minutes après à la 5^{ème} avenue sans faire de dégâts. Une fouille perquisition a eu lieu le lendemain matin, et 200 personnes ont été rassemblées à la 2^{ème} avenue et ont ensuite été relâchées vers 10 heures. Seules deux personnes ont été embarquées car elles ne possédaient pas de CNI.

II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES

Manifestations des membres du CNDD FDD dans la capitale Bujumbura contre le rapport de l'ONU

Les manifestations contre le rapport de l'ONU ont commencé devant le rond-point des Nations-Unies en zone urbaine de Ngagara pour s'apprêter à se diriger vers les bureaux des Nations-Unies en zone urbaine de Rohero, en Mairie de Bujumbura. Les manifestants ont défilé sur la chaussée du peuple Murundi dans la capitale Bujumbura toute la journée de samedi le 24 septembre 2016. Avant la marche, un jeune homme a pris la parole. Il a comparé le président Nkurunziza à Moïse, le libérateur du peuple d'Israël puis a assimilé les opposants, les pays de l'Union Européenne ainsi que les Etats-Unis à Pharaon, le roi d'Egypte. Selon lui, les occidentaux et les opposants à Kigali et ailleurs vont être « confus comme les troupes de pharaon qui ont péri dans la mer rouge ». Au cours de la journée, le Président Pierre Nkurunziza a écrit sur compte tweeter que « *il est un envoyé de Dieu au peuple Burundais, qu'il est celui que Dieu a choisi pour diriger le Burundi depuis 2005* ».

Une personne morte tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 16 septembre 2016, Havugiyaremye de 25 ans, de la colline Nyamugari en commune Kayokwe s'est battu avec Dieudonné Niyonkuru de la même colline et ce dernier est mort à l'hôpital de Prince Régent Charles après 3 jours. Le présumé auteur est au cachot de Gihinga pour enquête.

Une fouille-perquisition organisée à la prison centrale de Muramvya

Des policiers en grand nombre ont tenté de mener une fouille-perquisition le matin du 23 septembre 2016 à la prison centrale de Muramvya. En s'introduisant à l'intérieur des locaux, les forces de l'ordre se sont retrouvées face aux prisonniers qui ont refusé l'accès d'après des sources policières. Des policiers étaient déjà à l'intérieur de la cour de la maison pénitentiaire. Face à la résistance, la police a tiré en l'air et lancé des gaz lacrymogène pour disperser les prisonniers. Une source policière indique qu'il y a eu trois blessés dans les rangs de la PNB. Le nombre de prisonniers blessés reste à clarifier, selon la même source.

Une grenade découverte sur la sous colline de Rutovu, colline et province Cankuzo

Une grenade a été retrouvée dimanche le 18 septembre 2016 sur la sous colline Rutovu, colline Cankuzo. La grenade a été signalée par un parent qui a vu son enfant entrain de la toucher. Elle a par la suite été récupérée par des policiers, sans causer de dégâts.

Désertion d'un Policier au commissariat de Cankuzo

Le policier de grade APC, connu sous le nom de Légiste Ndayisenga a déserté son service avec son arme et sa tenue policière, le soir du mardi 20 septembre 2016. Il était un Agent à la police de protection civile à Cankuzo. Selon le sous-Commissaire PJ Henri-Frère Manisha, le motif de sa désertion n'est pas encore connu.

Réunion de l'administrateur de Nyabitsinda province Ruyigi

Au cours d'une réunion organisée par l'Administrateur de la commune Nyabitsinda, la question des départs de la population dans les pays voisin a été étudiée. D'après les participants à cette réunion, les uns fuient la pauvreté et arrivés au pays d'accueil, ils trompent leurs anciens cohabitants que la vie est plus ou moins meilleure. D'autres partent puisqu'ils sont incapables de rembourser les crédits contractés auprès des associations d'épargne (kuziganya no kuguranana). Une autre partie de la population part à l'étranger à la recherche du travail pour améliorer les conditions de vie.

Vols de vaches sous la complicité des autorités locales en province Cankuzo

En date du 21 septembre 2016, lors d'une réunion des chefs de service provinciaux, le sous commissaire de la PAFE Jonathan Nikora a demandé à l'administration provinciale et à la justice de prendre des mesures pour arrêter le vol de vaches en Tanzanie qui se fait toujours sous la complicité de certaines autorités locales dont les chefs de colline qui livrent sciemment des attestations confirmant la possession des vaches par les Burundais alors qu'elles sont volées en Tanzanie. Ce sous commissaire a insisté sur le maintien de bonnes relations avec ce pays voisin qui ne cesse de dénoncer des cas de vols des vaches par des Burundais. Il a donné l'exemple du dossier MP 9274/MS de vol de vache dont la complicité a été faite par Jean Marie Banderembako, chef de colline de Rujungu en commune de Kigamba dont les auteurs sont Abraham Ntirandekura de la colline Rujungu et un Tanzanien Athanase Gipara Ndabirabe arrêtés le 31 août 2016 et libérés le 15 septembre 2016.

Des rencontres dans le cadre de la CNDI en province Rutana

En date du 16 septembre 2016, au Lycée de Rutana, s'est tenu des pourparlers dans le cadre de la CNDI autour des points suivants : Stratégies à prendre pour organiser des élections saluées par tous les partis politiques représentés :

- Changer ou laisser la constitution ;
- Supprimer ou non l'accord d'Arusha ;
- Supprimer les mandats.

On a assisté à une divergence d'opinions : la masse paysanne composée en grande partie des chefs de collines, visiblement manipulés par leur parti politique, ont soutenu le changement de la constitution, suppression de l'Accord d'Arusha et des mandats tandis que les fonctionnaires ont soutenu que la constitution reste telle qu'elle est , que l'accord d'Arusha soit toujours un texte de référence et que les mandats restent dans le but de partager le pouvoir.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de violations du droit à la vie, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des cas d'enlèvements suivis de disparitions forcées.

Le phénomène des attaques armées et des cadavres démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité ;
- De ne pas attiser le feu en mettant en avant des voies de violence dans la résolution du conflit politique en cours dans le pays ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.